Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **128 (2002)**

Heft 05

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Appel d'offres public

Procédure sélective préalable à l'attribution de mandats d'étude parallèles dans le cadre de la planification en vue du développement du site 1b de «PoleNyon»

En application de la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et de son règlement d'application (RMP), la société coopérative PoleNyon lance un appel d'offres public, non soumis à l'accord OMC, en vue de la présélection de quatre groupements pluridisciplinaire.

1. Désignation de l'autorité adjudicatrice

Société coopérative PoleNyon, dont font partie les communes du district de Nyon (soit Coinsins, Duillier, Eysins, Gland, Grens, Nyon, Prangins, Signy-Avenex et Vich), ainsi que l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise (ARN) et l'Etat de Vaud.

Secrétariat:
PoleNyon
Rue de la Combe 11
1260 Nyon
Tél. 022 361 23 24
Fax 022 361 23 02
arnmall@bluewin.ch

2. Objet de l'appel d'offres

Projet de planification pour le site 1b du pôle de développement économique. La surface générale du site, qui regroupe trois communes (Grens, Nyon, Signy-Avenex), représente environ 90 ha, avec des secteurs déjà légalisés et d'autres encore à légaliser. La procédure de mandats d'étude parallèles englobe un périmètre d'intervention d'environ 60 ha et fonctionne à travers une démarche de projet selon un processus simultané de définition de principes d'organisation spatiale et de proposition d'instruments de légalisation.

3. Type de procédure

Procédure sélective, régie par les dispositions légales applicables aux marchés publics et par celles de l'annexe du règlement SIA 142, édition 1998, visant à retenir quatre groupements pluridisciplinaires de mandataires chargés par la suite de mandats d'étude parallèles.

La procédure complète se déroulera en trois phases:

I. Préqualification d'équipes pluridisciplinaires. Sur la base des dossiers présentés, le collège d'experts sélectionnera quatre équipes participant à la phase II.

II. Mandats d'étude parallèles. La prestation demandée consistera en une démarche de projet pour la planification du secteur (objectifs, principes et mesures d'aménagement du territoire sous la forme de plans, règles et programmes d'actions et visualisations du site aménagé sous forme d'images) avec des propositions d'instruments de planification. Au terme de cette seconde phase, le collège d'experts recommandera à l'autorité adjudicatrice une équipe chargée de poursuivre les études, et de procéder à l'élaboration d'un dossier de planification pour le périmètre d'intervention du site 1b et de sa légalisation.

III. Planification proprement dite et légalisation du périmètre d'intervention.

Le présent appel d'offres ne concerne que la préqualification (phase I).

4. Importance du marché/indemnités versées

Le montant pour la prestation de planification/légalisation du périmètre d'intervention (phase III ci-dessus) est actuellement estimé entre Fr. 150 000.– et Fr. 250 000.– HT.

Chaque équipe sélectionnée pour participer au mandat d'études parallèles et qui rendra la prestation demandée dans les délais impartis sera indemnisée à hauteur de Fr. 40 000.– HT. Ce montant englobe la cession, à l'autorité adjudicatrice, du droit d'auteur, dans une mesure conforme à la loi et à la jurisprudence.

5. Conditions de participation

L'appel de candidatures est ouvert aux équipes pluridisciplinaires formées d'un pilote d'équipe qui doit être un architecte-urbaniste (il doit disposer d'expérience en matière d'élaboration de plans d'affectation et de concertation en aménagement du territoire ou être associé à un aménagiste qui a ces compétences) et de spécialistes dans les domaines suivants: transports, environnement, paysage, infrastructures et socio-économie. Les spécialistes ne peuvent participer qu'à une seule équipe.

Le pilote de l'équipe doit être porteur d'un diplôme universitaire (EPF/IAUG) ou d'un diplôme étranger équivalent ou être inscrit au Registre suisse des architectes au niveau A ou à un registre étranger équivalent.

6. Dossier de candidature à fournir

Le dossier de candidature, rédigé en français, libre de présentation (6 pages environ, au format A4 vertical recto uniquement), comportera obligatoirement:

- le formulaire d'inscription dûment complété;
- une présentation du candidat pilote et des spécialistes qui renseignera en particulier sur leur capacité, sur leur organisation et sur la qualification des personnes de l'équipe;
- un texte de réflexion en rapport avec la problématique spécifique du pôle de développement qui décrira les enjeux majeurs du site;
- la liste et des illustrations des principaux travaux dans le domaine.

7. Adresse et dépôt de candidature

Les candidats intéressés à participer peuvent demander le formulaire d'inscription pour la présélection, ainsi que le règlement et le cahier des charges provisoire, par écrit, fax ou mail, à l'adresse du secrétariat du mandant.

La date pour l'envoi du dossier de candidature est le mercredi 27.03.02 (le timbre postal faisant foi).

Le non-respect des délais entraîne l'élimination de la candidature.

8. Critères de sélection

La présélection sera effectuée uniquement sur dossier. Le choix sera effectué sur la base des critères qualificatifs suivants, classés par ordre décroissant d'importance:

- la capacité de l'équipe de traiter un problème de planification complexe;
- la réflexion préliminaire de l'équipe sur la problématique à traiter;
- les qualités professionnelles et l'expérience acquise des membres de l'équipe;
- la qualité du dossier de présentation.

9. Calendrier

Délai envoi dossier de candidature	27.03.02
Sélection équipes qualifiées par le collège d'experts	début avril 02
Envoi documents aux participants	19.04.02
Délai envoi questions des participants	02.05.02
Envoi réponse aux questions	17.05.02
Rendu 1	17.06.02
Présentations individuelles au collège d'experts	fin juin 02
Rendu 2	02.09.02
Présentations individuelles au collège d'experts	début septembre 02
Rendu 3	11.11.02
Présentations individuelles au collège d'experts	mi-novembre 02
Rapport final et recommandations du collège d'experts	début décembre 02
Présentation publique	mi-décembre 02

Les dates des rendus peuvent être sujettes à quelques modifications.

10. Critères d'évaluation (phase II)

Les projets de planification pour le développement du site 1b seront jugés sur la base de critères qui seront communiqués en même temps que le cahier des charges remis aux quatre groupements présélectionnés.

11. Collège d'experts

Président:
M. Patrick Devanthéry, architecte-urbaniste, Genève, président

Membres:
M. Jean-Robert Bettens, syndic, Grens
M. Christian Exquis, architecte-urbaniste, SAT, Lausanne
M. Xavier Fischer, architecte-urbaniste, Grandson
M. Philippe Gmür, conservateur de la nature, SFFN, Lausanne
Mme Katia Horber-Papazian, professeure de politique locale, IDHEAP, Lausanne
M. Olivier Lasserre, architecte-paysagiste, Lausanne
M. Michel Maye, municipal, Nyon
M. Eugène Pradervand, président PoleNyon, syndic, Signy-Avenex
M. Yves Reymond, comité ARN, représentant du district, syndic, Gland
M. Peter Rytz, aménagiste, chef du SAT-Berne
M. Franco Tufo, ingénieur en transports, Genève

Consultants:
M. Espero Berta, chef du service d'urbanisme, Nyon
M. Luigi Brachetta, économiste, SET, Lausanne
M. Patrick Freudiger, secrétaire régional ARN, secrétaire PoleNyon, Nyon
M. Pasquale Novellino, ingénieur en transports, SR, Lausanne
M. Philippe Vallat, secrétaire général Paléo Festival, Nyon

Suppléants:
M. Georges Grosjean, architecte-urbaniste, SAT, Lausanne
Mme Maria Zurbuchen-Henz, architecte-urbaniste, Lausanne, organisation

12. Langue officielle

Le français est la langue officielle de la procédure, y compris la correspondance avec les candidats.

13. Voies de recours

Constituant une décision, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif du canton de Vaud dans les dix jours à compter de sa publication. Déposé en deux exemplaires signés, le recours doit contenir l'énoncé des motifs, moyens de preuves et conclusions du recourant.

SLIPSTOP

Agent exclusif Suisse romande

Traitements antidérapants des sols, douches et baignoires par microgravure

ANTIDERAPANT
NEGLISSEPLUS
SARL

Associé gérant **MICHEL MEIER**

CH-1880 Bex – Zone industrielle

Tél. 024 463 26 00
Fax 024 463 26 01
Portable 079 210 72 31
www.antiderapant.ch

Avis résumé

Concours de projets à 2 degrés en procédure ouverte

Le Département des Infrastructures de l'Etat de Vaud, Service des bâtiments, et la Ville d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanisme, ouvre un concours public de projets d'architecture à 2 degrés, conforme au règlement SIA 142 pour la

construction d'une Maison d'Etat, de locaux de services communaux et para-publics au Faubourg de la Thièle, à Yverdon-les-Bains

Le concours est régi par la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement (RMP); il est ouvert aux architectes pour le 1er degré et à des groupes pluridisciplinaires pour le 2e degré.

Les conditions détaillées de participation figurent dans l'annonce de la Feuille des avis officiels du canton de Vaud (FAO) et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 1er mars 2002. Le règlement-programme du concours peut être consulté sur Internet, site *www.marches-publics.vd.ch*, rubrique «brèves», auprès du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud ou auprès du greffe municipal d'Yverdon-les-Bains.

Département des Infrastructures
Service des bâtiments
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Ville d'Yverdon-les-Bains
Service de l'urbanisme
Place Pestalozzi 1
1400 Yverdon-les-Bains

TRYBA

des fenêtres pour la vie !

Le confort TRYBA avec les options pour tous vos désirs :

- TRYBATHERM : **jusqu'à 50% d'économies de chauffage**
- TRYBASAFE : **avec 5 niveaux de sécurité**
- TRYBAPHONY : **isolation antibruit**

Habitat et Jardin
2-10 mars 2002
Visitez notre stand 1103/halle 11

Action:
Profitez de nos conditions spéciales d'exposition !

TRYBA
Fenêtres - Portes
Visitez notre exposition de Matran

❑ documentation
❑ liste des revendeurs
❑ visite conseiller technique
❑ devis gratuit

BON

Nom: .....
Adresse : .....
Tél.: .....

TRA 06.03.02

TRYBA FENÊTRES-PORTES SA, Rte des Muëses 3, 1753 Matran
Tél. 026 409 76 00 - Fax 026 409 76 09 - matran@tryba.ch

Qualification

ISO 9001:2000
ISO 14001

Pourquoi certifier vos systèmes de management?
Pour que votre capacité à la qualité génère une plus-value.

BUREAU VERITAS QUALITY INTERNATIONAL
(BVQI) SA, Rte de l'Ancienne Papeterie, CH-1723 Marly 1
Téléphone 026 435 69 30, e-mail bvqi-sr@bvqi.ch

BVQI

BUREAU VERITAS 1828